

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2022**

**Affiché du 23/12/2022 au 22/01/2023**

L'an deux mille vingt-deux le 8 décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 2 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

**Étaient présents** : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA – Delphine CARTA – Laure GERARD.

**Absents ayant donné procuration** : Claude HARTZ-PEYRAT procuration à Michel ICART.

**Absents excusés** : Olivier FERNANDEZ – Emmanuelle SARRAMALHO.

**Secrétaire de séance** : Nadine ESTAQUE

**Michel ICART ouvre la séance à 21h.**

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire :

- Au point N°11 : Désignation du délégué de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Les questions diverses deviennent le point n° 12

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2022 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**2) Eclairage public : extinction nocturne**

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser une coupure de l'éclairage public en cours de nuit qui permettrait de répondre à l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement, de diminuer la pollution lumineuse, et de réaliser des économies d'énergie ainsi qu'une économie financière. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide des horaires et des périodes suivantes :

- Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai coupure de 23h à 6h,
- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août coupure à 23h et pas de rallumage.

Ces modifications permanentes s'appliqueront sur l'ensemble du territoire communal.

Vote = Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 0

**3) Investissement 2023 : demandes de subventions**

**► Demandes de subventions pour la création de bâtiments communaux et réseaux divers**

Monsieur le maire précise qu'il convient d'envisager de créer en 2023 sur la parcelle F412 un garage communal fermé dans un bâtiment existant et des toilettes publiques attenantes à ce bâtiment. Il sera aussi réalisé dans le cadre de cette opération, les divers réseaux nécessaires. Il convient pour être en capacité de réaliser ce projet, de déposer des demandes de subventions 2023 auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (priorité N°1), et du Département dans le cadre du FDAL (priorité N°1).

Le coût total de cette opération est estimé à : **68 000,00 € hors taxe**. Le maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – Priorité 1	30 % du coût HT	20 400,00
DEPARTEMENT FDAL– Priorité 1	30 % du coût HT	20 400,00
AUTOFINANCEMENT	40 % du coût HT	27 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>68 000,00</b>

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

► **Demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation en 2023 de travaux de voirie**

Monsieur le Maire précise que la commune doit impérativement réaliser en 2023 des travaux de voirie pour sécuriser les abords de notre village de Saint-Pierre par la création d'un parking adapté à nos besoins et par l'aménagement d'une place de retournement à Buleix. Il indique qu'il faut déposer pour cela une **demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police (priorité N°1)**. Cette aide complémentaire permettra de financer cette opération dont le coût total est estimé pour la commune de SOULAN à : **63 239,60 € hors taxes**. Il propose ainsi au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – <u>demande faite par la CCCP dans le cadre de la voirie faite sous mandat.</u>	30% du coût HT : à titre d'information montant DETR calculé par rapport au montant des travaux concernant Soulan	18 971,88
<b>DEPARTEMENT : Amendes de police - Priorité 1 demande de subvention complémentaire faite par la commune de Soulan</b>	<b>30% du coût HT</b>	<b>18 971,88</b>
AUTOFINANCEMENT estimé	40% du coût HT	25 295,84
<b>COÛT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>63 239,60</b>

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

► **Demandes de subventions pour la réalisation de travaux de restauration à l'intérieur des Eglises de Buleix et de Saint-Pierre.**

Monsieur le maire rappelle au conseil la nécessité de réaliser des travaux de restauration à l'intérieur de nos églises de Buleix et de Saint-Pierre. Il indique qu'il faut pour cela déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 (priorité N°2) et du Département au titre du FDAL (priorité N°2).

Ces aides sont nécessaires pour financer cette opération dont le coût total est estimé à : **69 000,00 € hors taxes - honoraires compris**. Il propose ainsi au conseil municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – Priorité 2	30 % du coût HT	20 700,00
DEPARTEMENT : FDAL-Priorité 2	30 % du coût HT	20 700,00
AUTOFINANCEMENT	40 % du coût HT	27 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>69 000,00</b>

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**4) Création d'un emploi d'agent recenseur**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui doivent se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**5) Acquisition par voie de préemption**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision N° 2022-02 qu'il a prise (conformément à la délibération N° 2020-15 du conseil municipal) portant sur l'exercice du droit de préemption urbain. Celle-ci permet d'acquérir à Buleix les parcelles section C N° 1727 (partiellement grevé d'un emplacement réservé N°15 du PLU) et C N° 1730 pour une contenance totale de 10a 72 ca au prix vendeurs de 3 000 €. Cette opération permet de constituer sur la zone AU1, une réserve foncière pour permettre la réalisation des opérations d'aménagements pour mettre en œuvre un projet urbain.

Les conseillers municipaux ont pris acte de cette décision.

**6) DM/Autorisation de dépenses en Investissement**

Afin de permettre la continuité de paiement des dépenses d'investissement sur la période 2023, dans l'attente du vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir en investissements des crédits, qui seront repris dans le cadre du budget 2023.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

### **7) Adressage postal**

Le dossier arrive à son terme. La commune va acheter prochainement les plaques, panneaux et numéros des maisons.

### **8) Dossier DUP**

Après de nombreuses années de travail ces dossiers complexes arrivent à terminaison.

### **9) Point sur les travaux en cours**

- Le plateau multisports est en cours de réalisation, les travaux devraient se terminer dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023,
- La pose des citernes incendie d'Ardichen et Grillou devrait enfin être réalisée par l'entreprise CUMINETTI en début 2023,
- L'appel d'offres pour l'école est en cours,
- Buleix : la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche d'enfouissement des réseaux devrait reprendre en début d'année et la 2<sup>ème</sup> tranche va débiter à la même date. Le SMDEA va s'associer à cette opération dont il devient le maître d'ouvrage pour rénover le circuit d'eau potable, les travaux sont confiés à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET. Durant ces travaux les voies desservant Buleix seront coupées du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 des déviations seront mises en place par les RD 618, 217 et 317.
- La restauration des murs de Buleix et Galas est en cours,
- Le crépi de la fontaine de Buleix va être refait.
- De nombreuses réparations ont été effectuées sur le tracteur,
- La révision de la minipelle va être faite, ainsi que celle du pick-up,
- La réfection de la clôture de l'aire de jeux de la chapelle est en cours,

### **10) Licence IV de débit de boissons**

Le conseil doit réfléchir au devenir de cette licence.

### **11) Désignation du délégué de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

M. François GUILHEM est désigné comme membre de le CLECT au sein de la Communauté de Commune Couserans-Pyrénées.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

### **12) Questions diverses**

- Prix de l'électricité au tarif réglementé EDF : le maire a déposé une réclamation à EDF qui considérait que la commune ne remplissait pas un des critères pour conserver ce tarif,
- Mise en astreinte des 2 agents techniques sur la période du 24 décembre 2022 au 12 mars 2023 pour faire face à tout événement climatique, en cas de besoin.
- Containers poubelles, le choix des lieux reste à déterminer avec le SICTOM,
- Les cadeaux des aînés sont en cours de distribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE



